Nations Unies A/66/78–E/2011/13

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 62 de la liste préliminaire*
Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Conseil économique et social
Session de fond de 2011
Point 11 de l'ordre du jour provisoire**
Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 2010/31, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, par son intermédiaire, un rapport sur l'application de la résolution. Dans sa résolution 65/179, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-sixième session de l'application de la résolution. Établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le présent rapport est soumis en application des résolutions de l'Assemblée et du Conseil.

* A/66/50.
* E/2011/100.

11-32808 (F) 200511 250511

Merci de recycler

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé*

Résumé

L'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, notamment le recours constant par l'armée israélienne à des mesures de détention arbitraire, l'usage excessif de la force, l'expansion des colonies de peuplement, la destruction de biens, la démolition d'habitations, les restrictions à la liberté de circulation, la non-délivrance de permis de construire et la politique de bouclage, continue de faire obstacle à l'existence et au bon fonctionnement des institutions de l'Autorité palestinienne, et d'aggraver la situation économique et sociale des Palestiniens.

Entre le 1er février 2010 et le 29 mars 2011, les forces de sécurité israéliennes et les colons israéliens ont tué 98 Palestiniens et en ont blessé 1 871. Au cours de la même période, le conflit a fait 5 morts et 82 blessés du côté israélien.

Selon des estimations, 6 000 Palestiniens, dont 213 enfants et 210 personnes qui font l'objet d'un internement administratif sans inculpation ni jugement étaient détenus à la fin de 2010.

En 2010, on a enregistré un plus grand nombre de démolitions qu'au cours de n'importe quelle autre année depuis 2005. Au moins 431 constructions palestiniennes, dont 137 habitations, ont été démolies à Jérusalem-Est occupée et dans la zone C en Cisjordanie, ce qui a provoqué le déplacement de 594 personnes et a privé 14 136 autres de leurs moyens d'existence.

Le Gouvernement israélien a annoncé sa décision d'assouplir le blocus imposé à la bande de Gaza le 20 juin 2010. Cette décision a provoqué un accroissement des importations de biens de consommation. Toutefois, la plupart des paramètres fondamentaux du blocus israélien : restrictions frappant la liberté de circulation, importation de matières premières et de matériaux de construction de première nécessité destinés uniquement à des projets sous supervision internationale et

* La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale tient à remercier les organismes ci-après pour leurs contributions techniques au présent rapport : Département des affaires politiques, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

exportation de seulement quelques catégories de produits, demeurent en place. En Cisjordanie, les Palestiniens continuent d'avoir difficilement accès à Jérusalem-Est occupée et à leurs terres, situées essentiellement dans la vallée du Jourdain, et aux zones se trouvant derrière le mur et dans le voisinage de colonies israéliennes.

Au milieu de 2010, 517 774 colons israéliens, dont environ 200 000 à Jérusalem-Est occupée, vivaient dans 144 colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé. Leur nombre a plus que doublé depuis le lancement du processus de paix d'Oslo en 1992.

L'occupation et la fermeture hermétique du point de passage donnant accès à la République arabe syrienne constituent les obstacles les plus importants au développement économique et à la normalisation de la vie sociale dans le Golan syrien occupé. Les citoyens syriens qui souhaitent maintenir leur identité arabe syrienne se heurtent à de grandes difficultés et voient leurs possibilités d'entreprendre des activités génératrices de revenus très gravement restreintes.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2010/31, le Conseil économique et social a demandé que soient complètement ouverts les postes frontière de la bande de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil économique et social, afin que soient garantis l'accès du personnel humanitaire et la circulation régulière et sans interruption des personnes et des biens, et que soient levées toutes les restrictions à la liberté de mouvement imposées au peuple palestinien. Le Conseil a également demandé à toutes les parties de respecter les règles du droit international humanitaire et de s'abstenir de recourir à la violence contre la population civile. Il a en outre demandé à Israël, Puissance occupante, de cesser de détruire les habitations et les biens, les institutions économiques, les terres agricoles et les vergers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que dans le Golan syrien occupé. Le Conseil a réaffirmé que les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé, étaient illégales et constituaient un obstacle de taille au développement économique et social. Il a également réaffirmé que l'entreprise de construction d'un mur actuellement menée dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, était contraire au droit international et provoquait l'isolement de Jérusalem-Est, morcelant la Cisjordanie et exerçant un grave effet débilitant sur le développement économique et social du peuple palestinien.

2. Dans sa résolution 65/179, l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, notamment leurs terres et ressources en eau, et exigé qu'Israël cesse d'exploiter, d'altérer, de détruire, d'épuiser et de mettre en péril des ressources naturelles. L'Assemblée a souligné que l'édification du mur et l'implantation de colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et alentour, étaient contraires au droit international et dépossédaient le peuple palestinien de ses ressources naturelles. Elle a demandé à Israël, Puissance occupante, de s'acquitter scrupuleusement des obligations que lui imposait le droit international, notamment le droit international humanitaire en ce qui concerne la modification du caractère et du statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'Assemblée a également demandé à Israël de mettre fin à toute intervention portant atteinte à l'environnement et à la destruction d'équipements essentiels.

II. Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est

Morts et blessés

3. Entre le 1er février 2010 et le 29 mars 2011, 98 Palestiniens ont été tués et 1 871 autres blessés par les forces de sécurité et les colons israéliens. La plupart de ces décès ont été enregistrés dans la bande de Gaza, pour l'essentiel à la suite de frappes aériennes et de fusillades israéliennes dans les zones d'accès réglementé situées dans le voisinage de la zone tampon près de la clôture séparant la bande de Gaza d'Israël. La plupart des blessés, dont le nombre a augmenté de 60 % en 2010 par rapport à l'année précédente[1] ont été associés à des affrontements en Cisjordanie

[1] Données communiquées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

entre les forces israéliennes et des manifestants palestiniens, en particulier à Jérusalem-Est occupée[2].

4. Onze enfants ont été tués et 360 blessés à l'occasion d'affrontements. Rien qu'en septembre et en octobre, 26 enfants palestiniens ont été blessés et un nourrisson de 15 mois est décédé après avoir respiré des gaz lacrymogènes à Jérusalem-Est occupée. Des gardes armés privés, engagés par le Ministère israélien du bâtiment et du logement pour protéger les colons israéliens dans le quartier de Silwan[3], étaient impliqués dans la plupart de ces incidents.

5. L'utilisation d'enfants palestiniens comme boucliers humains par les forces de sécurité israéliennes a été confirmée dans trois cas en Cisjordanie en 2010 (7 cas avaient été signalés au cours de l'opération « Plomb durci » à Gaza[3]).

6. Au cours de la même période, les affrontements avaient fait 5 morts et 82 blessés du côté israélien[2].

Arrestations et détentions arbitraires

7. Invoquant des raisons de sécurité, les forces israéliennes ont effectué, en 2010, plus de 4 200 fouilles et arrestations en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est occupée, et arrêté 2 940 Palestiniens[1]. Depuis l'occupation du territoire palestinien en 1967, les autorités israéliennes ont détenu pendant diverses périodes environ 760 000 Palestiniens, dont 13 000 femmes et 15 000 enfants. Selon des estimations, 6 000 Palestiniens, dont 210 qui faisaient l'objet de mesures d'internement administratif sans inculpation ni jugement, étaient détenus dans des prisons israéliennes à la fin de 2010[4]. Depuis le 25 juin 2006, la faction armée palestinienne basée à Gaza a détenu un soldat israélien.

8. Au cours de la même période, 213 enfants palestiniens de 12 à 17 ans auraient été emprisonnés dans des geôles israéliennes[5]. D'après les chiffres fournis par la police israélienne, 1 267 poursuites pénales ont été engagées contre des enfants accusés d'avoir lancé des pierres à Jérusalem-Est occupée entre octobre 2009 et octobre 2010. Il a été établi que, en 2010, 90 enfants, dont 24 avaient moins de 15 ans, avaient été victimes d'actes de torture et de mauvais traitement alors qu'ils étaient en détention (contre 101 en 2009). En outre, on a signalé que 13 enfants détenus, de 13 à 17 ans, avaient été menacés de violences sexuelles et qu'un autre avait effectivement subi des sévices de cette nature en 2010 (contre 9 en 2009)[3].

9. Entre janvier 2010 et la fin de 2010, 645 plaintes ont été déposées contre des interrogateurs de l'agence de sécurité israélienne pour mauvais traitement et torture de prisonniers palestiniens. Le Département chargé des enquêtes de police israélien

---

[2] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Protection of Civilians, Casualties, Database. Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.ochaopt.org/poc.aspx?id=1010002.

[3] Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) *et al.*, « Children Affected by Armed Conflict: Israel and the Occupied Palestinian Territory (2010 Annual Review) ». Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unicef.org/oPt/CAAC_2010_annual_bulletin.pdf.

[4] Données communiquées par l'Autorité palestinienne.

[5] Defence of Child International-Palestine Section, « In their own words: A report on the situation facing Palestinian children detained in the Israeli court system » (janvier 2011). Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.dci-pal.org/English/Doc/Press/JANUARY2011.pdf.

du Ministère de la justice, qui est l'autorité compétente pour enquêter sur ces plaintes, n'a pas mené d'enquête judiciaire[3].

Déplacement de populations, destruction et confiscation de biens

10. Les plans-cadres pour les communautés palestiniennes dans la zone C en Cisjordanie, qui relève de la juridiction israélienne, sont inexistants ou bien ont été établis par l'Administration civile israélienne sans que les communautés palestiniennes locales aient été associées à cette entreprise ou aient été consultées[6]. De ce fait, les besoins en logements et en infrastructures demeurent pour l'essentiel non satisfaits, ce qui a entraîné une densification excessive de l'habitat et un déplacement de populations vers les zones A et B, qui sont sous le contrôle administratif de l'Autorité palestinienne.

11. Les terres et les constructions palestiniennes continuent de courir le risque d'être confisquées par Israël à des fins telles que la construction du mur et des routes desservant les colonies de peuplement israéliennes[7]. Outre le déplacement de populations résultant des démolitions d'habitations, la destruction de bâtiments dont dépendent les Palestiniens pour assurer leurs moyens d'existence ont souvent eu un effet catastrophique sur la situation socioéconomique des familles concernées[8].

12. Le nombre de démolitions a augmenté de 59 % en 2010 par rapport à 2009, taux plus élevé que pendant n'importe quelle année depuis 2005. Au moins 431 constructions palestiniennes, dont 137 habitations, ont été démolies à Jérusalem-Est occupée et dans la Zone C[9] en Cisjordanie, ce qui a provoqué le déplacement de 594 Palestiniens et privé 14 136 autres[10] de leurs moyens d'existence. Au moins 20 194 Palestiniens sont sans abri du fait de la démolition de leur maison depuis 2004[11].

---

[6] Binkom, *The Prohibited Zone* (2008), disponible en ligne à l'adresse suivante : http://eng.bimkom.Org/_Uploads/23ProhibitedZone.pdf); Banque mondiale, *West Bank and Gaza: The Economic Effects of Restricted Access to Land in the West Ban*k (2008), disponible en ligne à l'adresse suivante: http:/siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/ Resources/EconomicEffectsofRestrictedAccesstoLandintheWestBankOct.20.08.pdf.

[7] Selon la Banque mondiale, au cours de la période 2000-2007, 33 % des annonces de démolition visaient des constructions palestiniennes et seulement 91 permis de construire avaient été délivrés à des Palestiniens, alors que 7 % de ces ordonnances visaient des constructions israéliennes et 18 472 permis de construire avaient été délivrés à des Israéliens (voir note de bas de page 6).

[8] Données communiquées par l'Office de secours de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

[9] La zone C, qui représente la plus grande partie de la Cisjordanie, est placée sous le contrôle total de l'armée israélienne, même pour les affaires civiles.

[10] Bureau de coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Monitor* (décembre 2010) disponible sur le site www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_the_humanitarian_monitor_ 2011_01_19_english.pdf.

[11] Voir www.btselem.org. Les données concernant les démolitions d'habitations comme mesures punitives sont disponibles jusqu'en 2004; les données relatives aux démolitions d'habitations à des fins prétendument militaires sont disponibles pour la période 2004-2010 (et excluent l'Opération « Plan durci »); et les données portant sur la démolition d'habitations construites sans permis en Cisjordanie et à Jérusalem-Est sont disponibles uniquement pour la période 2006-2010 et 2004-2010, respectivement.

13. Le 8 décembre 2010, les forces militaires israéliennes ont démoli 29 constructions, dont des habitations et l'école communale dans le village de Khirbet Tana. Il s'agissait de la troisième vague de démolitions dont ce village a fait l'objet en l'espace d'à peine plus de cinq ans. Une semaine plus tard, les autorités israéliennes ont promulgué des ordonnances d'expulsion visant la plupart des bâtiments qui restaient dans le village[10].

14. La politique israélienne qui, comme en témoignent les faits sur le terrain, vise à annexer Jérusalem-Est et consiste à démolir des habitations, à révoquer les permis de séjour, à faire obstacle aux projets de construction des Palestiniens et à confisquer leurs terres a conduit à l'expropriation de 25 378 dounams[12] de terres à Jérusalem-Est occupée depuis 1968[13].

15. Les autorités israéliennes ont réservé seulement 13 % de Jérusalem-Est occupée à la construction de logements destinés aux Palestiniens. Toutefois, la plus grande partie de cette zone est déjà très construite. En outre, Israël pratique une politique restrictive pour l'octroi de permis de construire aux Palestiniens et prévoit à cet effet une procédure souvent compliquée et coûteuse[1].

16. De ce fait, le nombre de permis de construire délivrés tous les ans ne permet pas de répondre à la demande de logements. L'écart entre les besoins de logements, calculés sur la base de la croissance démographique, et les constructions officiellement autorisées est estimé à au moins 1 100 logements par an. Ainsi, 28 % de toutes les habitations palestiniennes à Jérusalem-Est occupée ont été construites sans permis, situation qui pourrait à tout moment servir de prétexte aux autorités israéliennes pour les démolir, et 60 000 Palestiniens pourraient ainsi se retrouver sans abri[14]. Depuis 1967, les autorités israéliennes ont démoli des milliers de constructions appartenant à des Palestiniens à Jérusalem-Est, dont environ 2 000 habitations[15]. En conséquence, les prix des logements deviennent de plus en plus inabordables et la densification excessive de l'habitat commence à poser un problème, si bien que certaines familles n'ont d'autre choix que de quitter Jérusalem-Est occupée.

17. Au cours du premier semestre de 2010, 46 permis de séjour délivrés à des Palestiniens à Jérusalem ont été révoqués venant s'ajouter aux 13 115 permis qui avaient été révoqués, entre 1967 et novembre 2009[16].

18. En 2010, les autorités israéliennes ont confisqué 8 407,5 dounams de terres et en ont rasé 1 532 dounams afin de construire le mur en Cisjordanie et d'étendre les colonies de peuplement[4].

19. Dans la bande de Gaza, le blocus se poursuit en vue d'empêcher la construction, la reconstruction et la remise en état d'habitations palestiniennes. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime qu'il faut 26 500

---

[12] 1 dounam = 1 000 m^2.

[13] Voir www.btselem.org/english/Jerusalem/Land_Expropriation_Statistics.asp.

[14] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank Movement and Access Update » (juin 2010), disponible en ligne à l'adresse suivante : http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/4694C27BF640414685257744004ACE17.

[15] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « East Jerusalem: Key Humanitarian Concerns » (mars 2011), disponible en ligne à l'adresse suivante : www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_jerusalem_report_2011_03_23_web_english.pdf.

[16] Voir www.btselem.org/english/Jerusalem/Revocation_Statistics.asp.

nouveaux logements pour faire face à l'accroissement de la population qui s'est produit entre juin 2007 et décembre 2010. D'autres logements sont nécessaires pour remplacer les 6 300 logements qui ont été détruits ou gravement endommagés au cours de l'opération Plomb durci et les 2 900 logements qui ont été détruits ou endommagés lors d'opérations militaires antérieures; en outre, 5 500 nouveaux logements doivent être construits pour remplacer ceux qui ne répondent pas aux normes ou qui sont insalubres dans les camps de réfugiés. En bref, on estime qu'il faudrait au bas mot 41 200 nouveaux logements[17].

Colonies de peuplement israéliennes et actes de violence commis par les colons

20. Au milieu de 2010, on estimait que plus de 500 000 colons israéliens vivaient dans 144 colonies dans le territoire palestinien occupé, dont environ 200 000 se trouvaient à Jérusalem-Est occupée[4]. Leur nombre a plus que doublé depuis le lancement du Processus de paix d'Oslo en 1992.

21. Le nombre de colons israéliens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est occupée, a augmenté de 68 % entre 1997 et 2010 (ce qui représente un taux de croissance d'environ 4 % par an, soit un taux plus de deux fois supérieur au taux de croissance naturelle de l'ensemble de la population israélienne au cours de la même période), alors que la population palestinienne dans cette région s'est accrue de 41 % au cours de la même période, comme il ressort du tableau 1 ci-après.

Tableau 1
Croissance démographique des colons israéliens et de la population palestinienne en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est

Année	*1992*	*1997*	*2002*	*2007*	*2010*
Colons israéliens	241 500	308 689	383 275	461 169	517 774
Palestiniens	–	1 787 562	2 042 306	2 323 469	2 513 283

Sources : www.btselem.org/English/Settlements/Settlement_population.xls; Human Rights Watch, *Separate and Unequal: Israel's Discriminatory Treatment of Palestinians in the Occupied Territories* (décembre 2010); données communiquées par le Bureau central de statistique de l'Autorité palestinienne (voir www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/populati/GOVER1997-2010.htm).

22. Outre les colonies de peuplement, il existe actuellement une centaine d'avant-postes en Cisjordanie qui ont été construits sans l'autorisation officielle d'Israël et donc été déclarés illégaux par le Gouvernement israélien, mais qui sont souvent tolérés par les ministères et protégés par l'armée israélienne. Tout comme les colonies, les avant-postes sont illégaux au regard du droit international

[17] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Easing the Blockade* (mars 2011), disponible en ligne à l'adresse suivante : www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_special_easign_the_blockade _2011_03_english.pdf.

humanitaire[18]. Ils contrôlent quelque 16 000 dounams de terres, dont 7 000 sont des terres privées appartenant à des Palestiniens (voir A/65/365, par. 15).

23. Un moratoire partiel de 10 mois sur la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie a pris fin le 26 septembre 2010. La construction de logements autorisés qui avait commencé avant son imposition s'est poursuivie au cours de ces 10 mois. Par ailleurs, l'organisation non gouvernementale israélienne, Peace Now, a signalé plusieurs violations de ce moratoire partiel (voir A/HRC/16/72, par. 14).

24. Dans les six semaines qui ont suivi la levée du moratoire, la construction de colonies de peuplement s'est accélérée par rapport à ce qu'elle avait été avant le moratoire (voir A/HRC/16/72, par. 14). En fait, le nombre de logements construits dans les colonies a pratiquement quadruplé en 2010 (6 764 logements) par rapport à 2009 (1 703 logements), 2 107 logements ayant été construits en 2008, 1 471 en 2007 et 1 518 en 2006[19].

25. Israël a établi des plans en vue de construire une nouvelle colonie de peuplement entre Ma'ale Adumin et Jérusalem-Est, qui permettrait de relier ces deux zones et de couper Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie. Israël avait déjà installé il y a quelques années le nouveau siège du district de police dans cette zone et, à cette occasion, avait goudronné les routes et construit les infrastructures destinées à desservir la colonie de peuplement envisagée, partageant ainsi la Cisjordanie en deux (voir A/65/365, par. 23).

26. Un vaste réseau routier relie les colonies de peuplement israéliennes les unes aux autres et à Israël. Les Palestiniens n'ont pas le droit d'emprunter ces routes ou n'y ont qu'un accès restreint. De ce fait, ces routes ont scindé la Cisjordanie en enclaves isolées auxquelles les Palestiniens n'ont accès que par d'autres routes, points de contrôle, ponts et tunnels qui contournent les routes réservées aux colons.

27. En décembre 2009, la Haute Cour de justice israélienne a levé l'interdiction faite aux Palestiniens de circuler le long du tronçon de la route 443 en provenance et à destination de Jérusalem qui se trouve au-delà de la Ligne verte. L'armée israélienne a proposé la mise en place d'un nouveau système de circulation qui a eu pour effet de continuer à empêcher les Palestiniens d'utiliser cette route, en contravention des décisions de la Haute Cour[20].

28. Les colonies de peuplement israéliennes, leur infrastructure et le territoire réservé à leur expansion ont été désignés comme l'élément le plus important du système de restriction des accès imposé à la population palestinienne en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Si, dans certains cas, ces restrictions ont été établies et appliquées unilatéralement par les colons israéliens, dans d'autres, l'armée israélienne érige des clôtures autour des colonies et déclare la zone derrière ces clôtures « zone de sécurité spéciale » (voir A/65/365, par. 16).

29. En 2010, les attaques lancées par des colons ont plus que doublé par rapport à 2009. Entre février 2010 et février 2011, le Bureau de la coordination des affaires

---

[18] Un rapport de 2005 (le rapport Sasson) dont l'établissement avait été demandé par le Premier Ministre israélien de l'époque, Ariel Sharon, avait conclu que les avant-postes étaient illégaux même au regard de la législation israélienne.

[19] Bureau central de statistique palestinien, communiqué de presse à l'occasion de la Journée de la terre, disponible en ligne à l'adresse suivante : www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/PressRelease/land_day_E30032011.pdf.

[20] Voir www.btselem.org/english/freedom_of_movement/road_443.asp.

humanitaires a enregistré 304 incidents impliquant des colons, dont 101 visaient des Palestiniens et leurs biens. En 2010, des colons ont tué un garçon palestinien. En outre, des colons se sont emparés d'au moins 10 unités d'habitation palestiniennes à Jérusalem-Est occupée, ce qui a entraîné l'expulsion d'au moins 70 Palestiniens[1].

30. Des colons israéliens ont incendié une église palestinienne à Jérusalem-Est occupée et trois mosquées en Cisjordanie. En 2010, six mosquées ont fait l'objet d'actes de vandalisme, d'incendies volontaires ou bien ont été à la fois vandalisées et incendiées par des colons israéliens, et ce, pour la cinquième fois cette année là[21].

31. Pendant la récolte des olives en 2010, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré plus d'une trentaine d'incidents qui ont fait des blessés parmi les Palestiniens ou ont endommagé les oliviers (contre 20 incidents lors de chacune des récoltes de 2008 et 2009). En outre, des colons israéliens ont causé des dizaines d'autres incidents (actes d'intimidation, violations de propriétés et barrage de l'accès). Lors de ces incidents, 17 Palestiniens ont été blessés et à peu près 4 000 oliviers ont été détruits[1].

32. Lors d'un incident, 3 000 dounams de terres cultivées ont été mis à feu par des colons israéliens en août 2010, privant ainsi de leurs moyens d'existence une centaine de familles palestiniennes originaires du village de Beit Furik (Naplouse)[22].

33. Aucun acte d'accusation n'a été déposé à la suite des 97 enquêtes menées par les forces de sécurité israéliennes sur la vandalisation d'arbres palestiniens entre 2005 et 2010[23]. Le 27 mars, un tribunal de Jérusalem a condamné un colon à un an et demi de prison et au versement de réparations pour avoir enlevé un mineur palestinien en 2007.

Le mur

34. Israël continue d'ériger le mur dont la construction a commencé en 2002, environ 85 % de l'itinéraire envisagé se trouvant en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est occupée. Si la construction du mur se déroule comme prévu, environ 33 000 Palestiniens en Cisjordanie et la majorité des Palestiniens résidant à Jérusalem-Est occupée habiteront entre le mur et la Ligne verte[1].

35. À la fin de 2010, à peu près 61,4 % du mur, qui fait 707 kilomètres de long, avaient été achevés. 8,4 % étaient en cours de construction, et 30,1 % étaient prévus mais n'étaient pas encore construits[1].

36. Le mur a déjà gravement perturbé la vie économique et sociale; il restreint la liberté d'accès et de circulation des Palestiniens en Cisjordanie (soit environ 855 000 Palestiniens dans 206 localités). L'impact du mur se fera de plus en plus sentir à mesure que progresse sa construction[4].

---

[21] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Monitor* (octobre 2010), disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_the_humanitarian_monitor_2010_11_12_english.pdf.

[22] Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Monitor* (août 2010), disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_the_humanitarian_monitor_2010_09_16_english.pdf.

[23] Yesh Din, « Police investigation of vandalization of Palestinian trees in the West Bank » (octobre 2010). Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.yesh-din.org/userfiles/file/datasheets/YESH%20DIN_Eng.pdf.

37. Le mur sépare Jérusalem-Est occupée du reste de la Cisjordanie. Seuls les détenteurs de documents d'identité de Cisjordanie qui sont munis de permis en cours de validité pourront entrer dans Jérusalem-Est occupée par 14 points de contrôle, pour se rendre au travail ou dans les centres de santé[4]. Environ 50 000 détenteurs de cartes d'identité de Jérusalem vivent à l'intérieur des limites de la ville, mais ont été laissés sur le côté « Cisjordanie » du mur. Qui plus est, 140 000 personnes vivant dans le gouvernorat de Jérusalem, dans des communautés historiquement rattachées à Jérusalem, en sont désormais physiquement séparées par le mur[14].

38. La zone entre le mur et la Ligne verte a été déclarée « zone militaire fermée », également désignée sous le nom de « zone de jointure ». Cette zone représente près de 733 kilomètres carrés, soit environ 13 % de la superficie de la Cisjordanie. Ces zones isolées et confisquées comptent 348 kilomètres carrés de terres agricoles, 110 kilomètres carrés de terres réservées aux colonies de peuplement et aux bases militaires israéliennes, 250 kilomètres carrés de forêts et d'espaces ouverts et 25 kilomètres carrés de terres construites par des Palestiniens[19]. Environ 7 800 Palestiniens résident actuellement dans cette zone fermée. En outre, les Palestiniens sont contraints d'obtenir un permis de « visiteur » pour avoir accès à leurs terres agricoles et ressources en eau, qui sont situées dans la zone de jointure. Pour ce faire, ils doivent passer par des portes construites dans le mur[1]. L'attribution d'un nombre restreint de permis, de même que le petit nombre de portes et leurs heures d'ouverture ont sérieusement réduit l'activité agricole ainsi que les moyens d'existence des agriculteurs[1].

39. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a indiqué qu'il lui était toujours difficile d'entrer dans la zone de jointure pour fournir des services de santé ambulants, une aide alimentaire, des soins de santé mentale et permettre à ses équipes de travailleurs sociaux de s'acquitter de leur tâche, car Israël exigeait que les véhicules et le personnel soient fouillés. Les autorités israéliennes continuent d'exiger le transbordement des marchandises de l'UNRWA à l'un des cinq points de passage commerciaux situés le long du mur[8].

Restrictions à la liberté de circulation et bouclage des territoires, y compris difficultés d'accès à l'aide humanitaire

40. Du fait de l'institution par Israël d'un régime de bouclage dans le territoire palestinien occupé pour des raisons de sécurité, il est devenu plus difficile pour les ménages palestiniens de mener une vie normale (difficultés pour se rendre à l'école, dans les centres de santé, au marché, au travail et dans les champs). Les restrictions à la liberté de circulation dans le territoire occupé sont contraires à la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre du 12 août 1949[24] (quatrième Convention de Genève), et provoquent l'éclatement de l'espace socioéconomique lorsque, tous les jours, la possibilité pour un ménage palestinien ordinaire de mener une vie normale est sans cesse conditionnée par des décisions et des retards dont les raisons sont obscures. Ce régime de restrictions à la liberté de

[24] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.

circulation crée au sein de la population un sentiment constant d'incertitude et de vulnérabilité.

41. Israël a continué de contrôler les exportations et les importations de biens palestiniens. Le Territoire palestinien occupé ne compte aucun port, aéroport ni chemin de fer et connaît des difficultés de transport par la route, si bien que les échanges commerciaux ont essentiellement eu lieu avec Israël et transité par ce pays.

Restrictions à la liberté de se rendre dans la bande de Gaza et d'en sortir

42. Le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza depuis juin 2007 est demeuré en vigueur, ce qui représentait un exemple flagrant, systématique et constant de sanction collective imposée à toute une population civile, en violation directe de l'article 33 de la Convention de Genève (voir A/HRC/16/72, par. 23).

43. Il demeure difficile pour la population de Gaza d'entrer dans le territoire et d'en sortir, ces déplacements étant autorisés à titre exceptionnel pour des raisons humanitaires, ce qui signifie que seul un nombre restreint de personnes nécessitant des soins médicaux urgents et les détenteurs de permis qui les accompagnent peuvent entrer en Israël[1]. En outre, le personnel national des organismes d'aide humanitaire a eu davantage de mal à entrer à Gaza et à en sortir après juin 2010, lorsque seulement la moitié des demandes d'accès à Gaza ont été approuvées pour ce personnel[25].

44. Jusqu'en juin 2010, des quantités limitées de 76 articles seulement ont été autorisées, contre environ 4 000 articles avant le blocus[10]. En juin 2010, Israël a annoncé un assouplissement du blocus, la liste de biens échappant à cette mesure s'étant allongée, ce qui a provoqué un léger accroissement des importations de biens de consommation et une diminution correspondante des articles faisant l'objet d'un commerce illégal par les tunnels. Toutefois, les restrictions fondamentales à la liberté de circulation des personnes et à l'importation de matières premières et de matériaux de construction essentiels, de même que l'interdiction frappant les exportations de biens, à l'exception d'un choix restreint de produits agricoles, sont demeurées en place, malgré la légère hausse des importations de matériaux de construction[26]. Il convient de noter que, selon une annonce faite par Israël le 8 décembre 2010, les exportations autorisées concernaient les produits agricoles, le mobilier et les textiles, qui feraient l'objet de mesures de sécurité et d'arrangements logistiques au point de passage de Kerem Shalom[27].

45. Ces modestes améliorations pouvant aisément disparaître ou être modifiées, elles ne donneront probablement pas à la population la certitude dont elle a besoin pour vaquer normalement à ses occupations. À l'heure actuelle, les procédures d'approbation demeurent pesantes et les capacités limitées aux points de passage retardent la circulation des biens essentiels et l'exécution des projets internationaux prévus dans le plan de relèvement et de reconstruction de Gaza. Des projets gérés

---

[25] Voir http://ochadms.unog.ch/quickplace/cap/main.nsf/h_Index/CAP_2011_Humanitarian_Appeal/$FILE/CAP_2011_Humanitarian_Appeal_SCREEN.pdf?openElement.

[26] Information communiquée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

[27] Information communiquée par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

par l'ONU, d'une valeur totale de 155,5 millions de dollars, ont été approuvés à ce jour par le Gouvernement israélien. Il importe à présent de faire en sorte que les projets soient exécutés dans les délais et qu'ils continuent à être régulièrement approuvés. Ainsi, la fermeture arbitraire du point de passage de Nahal Oz au début de 2010 a entravé l'importation de gaz à usage domestique, de même que le déficit de capacités aux points de passage de Karni et Kerem Shalom, a retardé la livraison de matériaux de construction[1].

46. Entre janvier 2010 et février 2011, 3 407 chargements de marchandises sont entrés dans la bande de Gaza[27]. Si ce chiffre marque un progrès par rapport à 2009, il demeure néanmoins bien en deçà de la moyenne mensuelle, qui était de 12 350 chargements pendant les mois ayant précédé l'imposition du blocus en 2007[10]. Malgré une augmentation générale des importations d'articles non alimentaires, notamment de nouvelles matières premières, les produits alimentaires continuent de constituer la majorité des produits importés, soit 58 % (ils comptaient pour environ 20 % avant juin 2007)[17]. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'annonce d'un assouplissement des restrictions à l'exportation, qui avait été faite par les autorités israéliennes en décembre 2010, demeure pour l'essentiel sans effet[1]. En fait, 99 chargements de marchandises ont été exportés en décembre 2010, 107 en janvier 2011 et 52 en février 2011, contre 4 en novembre 2010 et aucun au cours des six mois précédents. Les exportations en décembre 2010 et février 2011 concernaient toutes des produits agricoles[27].

47. L'importation de matériaux de construction de première nécessité demeure soumise à d'importantes restrictions. Les matériaux désignés par Israël comme articles « à double usage » sont réservés aux projets approuvés par l'Autorité palestinienne et supervisés par des organisations internationales[1], ce qui entraîne des retards et des dépenses supplémentaires lors de l'exécution des projets. La désignation unilatérale de matériaux de construction comme « articles à double usage destinés à des projets » entrave les efforts de relèvement et de reconstruction et vide de son sens l'engagement pris par les donateurs internationaux de remédier au sort de la population civile.

48. En outre, le système de coordination et de contrôle à appliquer est extrêmement contraignant, ce qui entraîne souvent une interruption à la fois des importations et des projets. Le fait que les 41 200 unités d'habitation nécessaires (notamment en raison de la croissance naturelle) n'ont pas été construites est à l'origine d'une crise du logement de plus en plus grave qui se répercute sur le parc immobilier et nuit à l'hygiène et à la stabilité sociale des familles.

49. Les autorités israéliennes continuent de s'efforcer de renforcer les capacités au point de passage de Karem Shalom, mais le fait que la bande transporteuse au point de passage de Karni ne fonctionne actuellement que deux fois par semaine pour le transport de céréales et de gravier a gravement entravé l'exécution des projets de construction autorisés par les autorités israéliennes[28], et les efforts faits pour maintenir des réserves de blé suffisantes[1]. La bande transporteuse était fermée pendant la première quinzaine de mars 02011.

---

[28] Une fois approuvé, chaque chargement importé destiné à des projets est soumis à une procédure de contrôle et de vérification rigoureuse par les autorités israéliennes,. Cette procédure a entraîné une forte augmentation des dépenses d'administration et de fonctionnement et ralenti l'exécution des projets.

50. Depuis la fin de 2008, il est totalement ou partiellement impossible aux Palestiniens de se rendre dans les terres situées entre 1 000 et 1 500 mètres de la Ligne verte et, dans les zones maritimes, au-delà de 3 milles marins du littoral. En mer, les pêcheurs ne peuvent pas pénétrer dans leur zone économique exclusive. Il convient de noter que, dans tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, la zone économique exclusive s'étend sur 200 milles marins, comme le prévoit l'article 57 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer[29]. Au total, on estime que 17 % de la masse terrestre totale de la bande de Gaza et 35 % de ses terres agricoles font l'objet de restrictions. On estime aussi 178 000 personnes (12 % de la population de la bande de Gaza), dont environ 113 000 sont touchées par les restrictions frappant l'accès aux terres et 65 000 par les restrictions frappant l'accès aux zones maritimes, souffrent directement des effets du système d'accès mis en place par l'armée israélienne[30].

Circulation des personnes et des biens en Cisjordanie

51. Si la circulation entre les centres urbains dans toute la Cisjordanie, à l'exclusion de Jérusalem-Est occupée, s'est très légèrement améliorée, l'accès des Palestiniens à leurs terres dans la vallée du Jourdain, dans les zones situées derrière le mur et dans le voisinage des colonies de peuplement israéliennes demeure difficile[1]. Les procédures de passage aux portes qui donnent accès à Jérusalem-Est ou à d'autres parties de la Cisjordanie par la Zone C sont appliquées de façon arbitraire par les autorités israéliennes. Les permis de passage ne sont normalement valides qu'à certaines portes et l'entrée par d'autres portes n'est pas autorisée.

52. La mobilité des Palestiniens dans toute la Cisjordanie continue d'être contrôlée par les Israéliens au moyen de postes de contrôle militaires et d'obstacles physiques à la circulation. On comptait plus de 500 obstacles en Cisjordanie au 4 janvier 2011 – contre 571 à la fin de 2009 et 518 en moyenne en 2006 –, dont 64 postes de contrôle gardés en permanence, 24 gardés par intermittence et plus de 420 obstacles physiques non gardés (barricades, remblais et murs de terre, barrières routières, barrages routiers et tranchées). Ces obstacles ont été renforcés par des postes de contrôle ponctuels ou mobiles; tout au long de 2010, en moyenne 92 points de contrôle de ce type ont été construits toutes les semaines[1]. Aucune amélioration n'a été constatée à Jérusalem-Est ni dans la Zone C. Israël a permis aux touristes de visiter Bethléem et accordé un accès plus prévisible des produits à base de viande et des produits laitiers à Jérusalem-Est à partir du reste de la Cisjordanie.

53. Il est interdit aux Palestiniens de franchir les points de contrôle donnant accès à la vallée du Jourdain (zone offrant un énorme potentiel pour ce qui est de l'agriculture, de la logistique commerciale et du tourisme religieux et médical) à bord de leurs véhicules privés s'ils ne sont pas munis d'un permis spécial qu'il est souvent difficile d'obtenir[14].

54. En 2010, l'UNRWA s'est heurté à des restrictions constantes lorsqu'il cherchait à se rendre dans les communautés de réfugiés en Cisjordanie, ce qui a gravement nui à sa capacité de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés

---

[29] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

[30] Bureau de la coordination des affaires humanitaires et Programme alimentaire mondial, « Between the Fence and a Hard Place: the Humanitarian Impact of Israeli-imposed Restrictions on Access to Land and Sea in the Gaza Strip » (août 2010). Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_special_focus_2010_08_19_english.pdf.

palestiniens. Au total, 339 incidents liés à des problèmes d'accès ont été signalés en 2010, ce qui a fait perdre à l'Office environ 293 jours de travail (soit 2 200 heures). Les victimes de ces mesures étaient des enseignants, des médecins et des infirmières, des travailleurs sociaux et du personnel de terrain. Ces incidents ont nui à la prestation de services d'enseignement et de santé et aux opérations de secours. Dans leur immense majorité (337 incidents), ils étaient dus aux restrictions imposées par Israël[8].

Exploitation, déprédation et épuisement des ressources naturelles palestiniennes et de l'environnement

55. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes, le mur et les opérations militaires israéliennes ont gravement restreint la capacité des Palestiniens d'avoir accès à leurs ressources naturelles, à savoir l'eau, la terre et l'énergie, et ont eu un effet préjudiciable sur l'environnement, notamment du fait de l'épuisement des ressources naturelles et de la détérioration de leur qualité. La dégradation des sols et la pollution de l'air et de l'eau auront des effets à long terme sur l'écologie et sur la santé et mettront encore davantage en péril le développement et le bien-être de la population palestinienne.

56. Les Palestiniens ont un accès très limité aux ressources en eau de surface telles que celles du Jourdain. Israël pompe 80 % du potentiel estimé des aquifères souterraines en Cisjordanie et plus de la moitié de ce potentiel au moyen de puits profonds, sans qu'il existe de mécanisme de consultation périodique avec l'Autorité palestinienne. Cette situation a provoqué une baisse des nappes phréatiques et un assèchement de la moitié des puits palestiniens au cours des 20 dernières années. En raison des restrictions mises en place par Israël, les Palestiniens ont eu accès à entre 133 millions et 138 millions de mètres cubes d'eau au cours de la décennie écoulée, alors que, dans le même temps, les colons en ont utilisé environ 75 millions de mètres cubes. En 2007, les Palestiniens de Cisjordanie avaient droit à 123 litres d'eau par habitant et par jour et les Israéliens à 544 litres par habitant et par jour[31].

57. L'accès des Palestiniens à de l'eau douce locale est extrêmement limité : la ration est en moyenne de 73 litres par habitant et par jour en Cisjordanie (dans certaines parties d'Hébron, la moyenne tombe à 10 litres par personne et par jour) et de 52 litres dans la bande de Gaza. Ce chiffre est très inférieur à la moyenne recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé, qui est de 100 litres par jour[4]. En outre, on estime que 313 000 personnes en Cisjordanie ne sont pas raccordées à un réseau d'adduction d'eau, et l'eau leur coûte donc quatre ou cinq fois plus cher que celles qui le sont[32]. Ces personnes dépendent donc pour l'essentiel de citernes recueillant l'eau de pluie ou de l'eau transportée par camion-citerne, dont la qualité est variable. L'eau des camions-citernes en Cisjordanie coûte en moyenne cinq fois plus cher que l'eau courante (19,4 nouveaux shekels contre

---

[31] Banque mondiale, *West Bank and Gaza: Assessment of Restrictions on Palestinian Water Sector Development* (2009) (http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/WaterRestrictionsReport18Apr2009.pdf)

[32] UNICEF/Service palestinien d'hydrologie, *Water, Sanitation and Hygiene Household Survey: Gaza* (2010), disponible en ligne à l'adresse suivante : www.ewash.org/files/library/FINAL_WASH_REPORT.pdf.

3,8 nouveaux shekels le mètre cube)[33]. Les pauvres vivant dans la bande de Gaza finissent par payer 10 fois plus que le montant recommandé par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé[32].

58. À Gaza, l'interdiction frappant les importations de pièces détachées et de matériaux de construction a provoqué une détérioration de la qualité de l'eau et une diminution des quantités disponibles. Environ 85 % de l'eau des puits dans la bande de Gaza n'est pas potable en raison d'une hausse des niveaux d'alcalinité et de la concentration de sels et de nitrates[4, 34]. D'après le Bureau central de statistique palestinien, l'eau dans la bande de Gaza a un taux de salinité élevé car la nappe aquifère côtière contient 1 000 milligrammes de chlorure par litre par rapport aux 300 milligrammes recommandés par les normes internationales[33].

59. Étant donné la capacité limitée et les pannes constantes des installations d'assainissement à Gaza, qui ne desservent que deux tiers de la population, environ 60 millions de litres d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées sont déversés tous les jours dans les terres agricoles, la mer et les sources d'eau potable [25, 35].

60. La plupart des eaux usées produites en Cisjordanie (40 à 50 millions de mètres cubes par an) sont déversées dans l'environnement sans avoir été traitées, polluant les terres agricoles et les aquifères souterrains[25]. On estime qu'environ 40 millions de mètres cubes d'eaux d'égout et de déchets solides produits par les colonies israéliennes sont déversés tous les ans dans les terres palestiniennes.[4]

61. Ces pratiques israéliennes entraînent une dégradation des sols et une perte de productivité agricole. Le mur en Cisjordanie a été construit sur environ 19 000 dounams de terres agricoles[4], isolant environ 170 000 dounams de terres fertiles d'une valeur économique estimée à 38 millions de dollars et privant ainsi les agriculteurs palestiniens du droit d'exploiter cette ressource pour subvenir à leurs besoins.

62. Les Palestiniens ont toujours difficilement accès à l'énergie, en raison de l'instabilité de l'approvisionnement en électricité qui est contrôlé par Israël, et des graves restrictions frappant les livraisons de gaz en bouteille. Bien que des gisements de gaz naturel se prêtant à une production commerciale aient été découverts sur le littoral de Gaza, leur exploitation a été interrompue, les négociations entre Israël et d'autres parties prenantes intéressées n'ayant pas abouti[36].

---

[33] Bureau central de statistique palestinien, communiqué de presse à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (22 mars 2011), disponible en ligne à l'adresse suivante : www.pcbs.gov.ps/DesktopModules/Articles/ArticlesView.aspx?tabID=0&lang=en&ItemID=1664&mid=12235.

[34] Bureau central de statistique palestinien, communiqué de presse à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, disponible en ligne à l'adresse suivante : www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/PressRelease/Envirm-DayE.pdf.

[35] Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Environmental Assessment of the Gaza Strip* (2009), disponible en ligne à l'adresse suivante : http://oneresponse.info/crosscutting/environment/publicdocuments/UNEP_Gaza_EA.pdf.

[36] Autorité monétaire palestinienne et coll., *Quarterly Economic and Social Monitor*, vol. 22 (novembre 2010).

Indicateurs socioéconomiques

63. L'économie palestinienne a été gravement affectée par l'occupation israélienne depuis 1967 et continue de souffrir d'un accès très limité à des sources de croissance et de prospérité telles que les terres, les ressources naturelles, les sites touristiques et culturels, les fréquences de télécommunications et un accès ininterrompu aux marchés intérieur et international. Après la crise de septembre, la Puissance occupante a imposé des politiques restrictives supplémentaires. C'est pour cette raison que l'économie palestinienne a été caractérisée par les tendances à la volatilité qui s'y sont manifestées au cours des 10 dernières années. De fait, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement estime que le produit intérieur brut (PIB) par habitant en 2010 était inférieur de 30 % au niveau qu'il atteignait en 2000 (voir TD/B/57/4). Récemment, les taux de croissance du PIB ont été élevés, l'économie palestinienne ayant amorcé une phase de reprise pendant laquelle elle se remet de l'épuisement de son capital national et du ralentissement de l'activité économique. Cette tendance est reflétée par le taux de croissance du PIB réel de la bande de Gaza, qui a affiché une progression de 15 % pendant le premier trimestre de 2010 par rapport à la période correspondante de 2009, soit un chiffre plus élevé que celui enregistré en Cisjordanie (10 %)[37].

64. Le régime d'occupation a imposé aux villes et villages sous contrôle palestinien des limites territoriales temporaires strictes. Cela a eu pour conséquence de freiner fortement l'expansion urbaine, entraînant une explosion du prix des terrains, rendant les logements de plus en plus inabordables pour les familles palestiniennes et affectant négativement la situation économique globale[38].

65. L'effondrement de l'économie palestinienne et le redressement qu'elle a enregistré par la suite ont entraîné des changements marqués en termes de participation à l'activité économique et de tendances de l'emploi. Alors que le taux d'activité était déjà faible au regard des normes internationales en 2000 (43,5 % pendant le troisième trimestre de cette année), le déclin qu'il a accusé par la suite sous l'effet des politiques appliquées par les autorités israéliennes ne s'est jamais complètement inversé, même une décennie plus tard (ce taux était de 40,5 % pour l'ensemble des territoires mais de 36 % seulement à Gaza pendant le troisième trimestre de 2010)[39]. Malgré de très hauts niveaux de capital humain sur l'ensemble du territoire par rapport au reste de la région et au-delà, les tendances révélées par les taux d'emploi, de sous-emploi et de chômage, combinées à la baisse globale des salaires réels, font ressortir non seulement la situation précaire de l'emploi en Palestine depuis la crise de septembre 2000, mais aussi l'existence d'une économie qui est de plus en plus scindée entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, comme l'indique le tableau 2[39]. Le taux de chômage a plus que doublé depuis 2000.

---

[37] Banque mondiale, *Croissance et institutions durables : les bases d'un futur État palestinien* (2010). Consultable (en anglais seulement) à partir du site http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/WorldBankSep2010AHLCReport.pdf.

[38] Renseignements fournis par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

[39] Bureau central de statistiques palestinien, enquêtes sur la population active.

Tableau 2
Statistiques de l'emploi en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pendant le troisième trimestre de 2000 et de 2010
(En pourcentage)

	Plein emploi		*Sous-emploi*		*Chômage*	
	2000	*2010*	*2000*	*2010*	*2000*	*2010*
Cisjordanie	84,8	73,0	7,7	6,9	7,5	20,1
Bande de Gaza	81,0	54,1	3,5	5,4	15,5	40,5

66. Il existe des différences sur le plan de la durée du chômage selon l'endroit : les habitants de la bande de Gaza sont au chômage pendant une moyenne de 24,1 mois, tandis que ceux de la Cisjordanie le sont pendant une moyenne de 7,8 mois. Le taux de chômage le plus élevé est de 70,6 % et est enregistré chez les jeunes de la bande de Gaza âgés de 15 à 19 ans; 33,5 % de leurs homologues de Cisjordanie sont sans emploi[39]. Avec une main-d'œuvre augmentant au rythme de 3 % par an, en partie en raison du pourcentage disproportionné de jeunes dans la population, une catégorie dont l'expansion se poursuit, seule une croissance économique soutenue bénéficiant notamment au secteur des biens échangeables peut permettre de maîtriser le sentiment de frustration croissant que ressentent les jeunes.

67. Bien que l'accès du marché de la main-d'œuvre à l'économie israélienne ne soit pas offert aux habitants de la bande de Gaza, il reste ouvert, encore qu'avec de fortes restrictions, aux Palestiniens résidant en Cisjordanie. En fait, 78 800 Palestiniens de Cisjordanie étaient employés dans l'économie israélienne pendant le quatrième trimestre de 2010, ce qui représentait 13,82 % de la population cisjordanienne active. Il s'agit là d'une faible augmentation par rapport à la période correspondante de 2009, lorsqu'environ 72 079 (13,40 %) des habitants de la Cisjordanie exerçant un emploi travaillaient dans l'économie israélienne[39].

68. Le secteur industriel de la bande de Gaza continue de souffrir des dommages causés par l'opération « Plomb durci » et le bouclage imposé en juin 2007. Les registres indiquent que 1 365 établissements étaient en exploitation en juin et juillet 2010, contre 3 900 avant le bouclage. Parmi eux, 15 % fonctionnaient à une capacité comprise entre 30 et 60 %, un cinquième à une capacité de 20 %, et 65 % restaient hors service. Il y a également eu un déclin de l'emploi dans ces établissements, leur effectif tombant de 35 000 travailleurs à 6 000. Le secteur de la construction se trouvait dans une situation tout aussi précaire : 50 établissements en exploitation avaient embauché 1 500 travailleurs en 2010, alors qu'avant les bouclages, 125 établissements employaient 50 000 travailleurs[37]. Néanmoins, le secteur de la construction enregistre des améliorations en Cisjordanie, où le nombre de permis de construire émis pendant le troisième trimestre de 2010 a augmenté de 11,8 % par rapport à la période correspondante en 2009[40].

69. Le secteur agricole continue aussi à subir des dommages. Trente-cinq pour cent des terres agricoles de la bande de Gaza sont situées dans des zones d'accès limité; on estime que le manque d'accès à ces terres entraîne chaque année la perte d'environ 75 000 tonnes de produits agricoles dont la valeur marchande est, selon

[40] Voir www.pcbs.gov.ps/desktopDefault.aspx?tabID=3491&lang=en.

une évaluation prudente, de 50,2 millions de dollars. Dans le secteur de la pêche, on estime que les restrictions d'accès ont entraîné la perte d'environ 7 000 tonnes de prises potentielles, la perte de revenu correspondante se chiffrant à quelque 26,5 millions de dollars au cours d'une période de cinq ans[41].

70. Les restrictions à la liberté de circulation réduisent énormément la capacité concurrentielle des entreprises en entraînant une augmentation des coûts de transport et une baisse du niveau d'utilisation des capacités, ce qui, par voie de conséquence, se traduit par des coûts fixes élevés. De plus, les horaires de travail très limités en vigueur aux points de passage israéliens, combinés aux lacunes sur le plan des infrastructures, telles que le manque d'entrepôts frigorifiques et de scanners de grande taille, ainsi qu'à l'utilisation d'un système de transbordement lent et inefficace aux points de passage commerciaux, au lieu de conteneurs, empêchent les entreprises palestiniennes de transporter les marchandises dans des conditions rentables, ce qui leur interdit l'accès à des marchés internationaux qui exigent des délais de livraison rigoureux et limite leur capacité à réaliser des économies d'échelle.

71. Les critères utilisés pour mesurer le degré de pauvreté ont récemment été révisés par le Bureau central palestinien des statistiques. Globalement, les taux de pauvreté restent extrêmement faibles à Jérusalem-Est occupée et sont en déclin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Toutefois, les taux de pauvreté enregistrés dans la bande de Gaza sont presque deux fois plus élevés que ceux observés en Cisjordanie. La population continue d'être très vulnérable face à ce problème, et une forte proportion des ménages vivent à la limite de la pauvreté. Celle-ci touche davantage les familles monoparentales dirigées par des femmes.

72. Étant donné qu'ils consacrent plus de la moitié du total de leurs dépenses en espèces à la nourriture, les ménages palestiniens sont particulièrement sensibles aux variations des prix alimentaires et des niveaux de revenu. À mesure que les prix alimentaires augmentent, en partie en raison des restrictions imposées par Israël aux déplacements, ce qui entraîne une inflation du coût des transports, et parallèlement à la baisse des niveaux de revenu, les Palestiniens ont recours à des mécanismes d'adaptation consistant par exemple à reporter le paiement des montants facturés pour les services publics, à acheter des aliments à crédit et à consommer une nourriture de moins bonne qualité et en plus petite quantité. Même si elles sont réversibles, la plupart de ces stratégies d'adaptation peuvent avoir des conséquences permanentes sur la vie et les moyens de subsistance des gens en provoquant une détérioration de leur santé et de leur état nutritionnel, un endettement excessif et la perte de possibilités futures pour ceux qui souhaitent accéder à des niveaux de qualification, de compétence et de rémunération plus élevés.

73. La détérioration de la situation économique et la vulnérabilité croissante ont fait du territoire occupé de Palestine l'une des économies les plus tributaires de l'aide dans le monde. Les mesures qui ont pour effet d'étouffer le secteur productif palestinien réduisent fortement les effets multiplicateurs de l'aide.

---

[41] Renseignements fournis par le Programme alimentaire mondial.

Santé publique et insécurité alimentaire

74. L'insécurité alimentaire continue d'être un problème pressant pour 1,43 million de Palestiniens, bien que ceux qui sont établis en Cisjordanie soient mieux lotis que les habitants de la bande de Gaza, 22 % des personnes appartenant à la première catégorie étant exposées à l'insécurité alimentaire par rapport à 52 % de celles qui font partie de la seconde[41, 42].

75. Dans la bande de Gaza, le blocus, les coupures de courant répétées et l'instabilité de l'alimentation en électricité ont eu des répercussions profondes sur les soins médicaux. En outre, les pénuries de médicaments et de fournitures essentiels sont manifestes. À la fin de janvier 2011, les stocks de 38 % des médicaments essentiels de la pharmacie centrale de Gaza étaient épuisés[17].

76. Les réfugiés sont particulièrement vulnérables sur le plan financier, ce qui ne fait qu'alourdir le fardeau imposé aux services de santé fournis par l'UNRWA dans la bande de Gaza. Les services de santé psychosociale qui y sont offerts en divers endroits ont également subi les effets néfastes des conflits et de l'isolement économique. En particulier, 56,6 % des enfants ont signalé présenter une réaction modérée aux traumatismes, tandis que 10,6 % d'entre eux ont accusé des réactions graves. La prévalence du stress post-traumatique dans les familles est estimée à 45 %[43].

77. Les Palestiniens vivant à l'intérieur de la Zone de séparation doivent faire face à de graves restrictions à l'accès aux soins de santé, car ils doivent passer par des postes de contrôle israéliens pour recevoir des services médicaux de base dans des localités palestiniennes situées en Cisjordanie[44]. Le système de soins de santé en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupée continue de se délabrer en raison de l'occupation et des restrictions imposées au mouvement des personnes (non seulement des patients mais aussi du personnel de santé) et des biens[45]. Par ailleurs, comme les fournisseurs de soins spécialisés se trouvent souvent à Jérusalem-Est occupée, les habitants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza sont obligés d'obtenir des permis pour se rendre dans les centres où ces praticiens exercent[46], ce qui, par voie de conséquence, entraîne des dépenses importantes qu'il faut couvrir en puisant dans les ressources financières déjà limitées des ménages et des pouvoirs publics.

---

[42] Les indicateurs utilisés pour définir l'insécurité alimentaire dans le territoire palestinien occupé sont établis à partir de données sur les niveaux de revenu et/ou de consommation (dollars par habitant) et les tendance des dépenses alimentaires ou non alimentaires (diminution/aucun changement).

[43] UNRWA, *Emergency Appeal 2011* (décembre 2010). Consultable à partir du site www.unrwa.org/userfiles/2010121464938.pdf.

[44] Organisation mondiale de la Santé et Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Impact of the Barrier on Health* (juillet 2010). Consultable à partir du site www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_special_focus_july_2010_english.pdf.

[45] Rita Giacaman *et al*., « Health status and health services in the occupied Palestinian territory », *The Lancet*, vol. 373, n° 9666 (mars 2009), p. 837 à 849.

[46] Renseignements fournis par l'Organisation mondiale de la Santé.

Jeunesse et éducation

78. Quarante incidents à l'occasion desquels des étudiants ont été empêchés de se rendre dans leurs écoles, l'enseignement a été perturbé ou la sécurité des étudiants a été compromise ont été recensés en 2010. Dans 38 % des cas, ils étaient dus à la fermeture de routes et à des postes de contrôle, à des fouilles et à des actes de harcèlement ou des voies de fait commis contre des étudiants à des postes de contrôle par les autorités israéliennes. Dans 33 % des cas, des enfants ont manqué des cours et ont été exposés à des actes de violence commis par des colons parce que les autorités israéliennes n'avaient pas fourni des escortes militaires pour protéger les écoliers qui passaient à proximité de colonies et d'avant-postes situés en Cisjordanie, à des endroits où des individus enclins à la violence étaient présents[3].

79. La situation qui prévaut dans la bande de Gaza est particulièrement urgente compte tenu du taux de croissance de la population, du fait que l'effectif moyen des classes est compris entre 38 et 40 élèves, et du fait que 79 % des écoles administrées par le Ministère de l'éducation et 90 % de celles relevant de l'UNRWA fonctionnent selon un système à double ou triple horaire. Au milieu de 2010, on estimait que le Ministère de l'éducation avait besoin de 160 nouvelles écoles pour remédier au problème du doublage ou du triplage des horaires[17].

80. En Cisjordanie, une dizaine d'écoles sont menacées de démolition en raison du manque de permis; 22 autres ont été déclarées dangereuses ou insalubres, et 5 autres sont la cible d'actes d'intimidation commis par des colons israéliens[47]. Dans la zone C, la construction de nouvelles écoles et l'exécution de travaux de réparation ne peuvent être entrepris sans que les responsables ne courent le risque de faire face à des procédures de longue durée et à l'issue incertaine dont l'aboutissement peut être la signification d'une ordonnance de démolition ou de mise sous scellés.

81. En dépit de l'exiguïté du territoire sur lequel elle exerce un contrôle, ainsi que d'autres contraintes, l'Autorité palestinienne a accéléré les progrès accomplis sur la voie de l'amélioration de ses fonctions gouvernementales. Dans les domaines où l'Organisation des Nations Unies est la plus active (gouvernance, primauté du droit et droits de l'homme; moyens de subsistance et secteurs productifs; éducation et culture; santé; protection sociale; infrastructure; et eau), les fonctions gouvernementales de l'autorité ont actuellement atteint un stade de développement suffisant pour permettre le fonctionnement d'un gouvernement capable de bien gérer les affaires d'un État[48].

III. Golan syrien occupé

82. Le Golan syrien a été occupé par Israël durant le conflit arabo-israélien en 1967. En 1981, Israël a adopté la loi sur les hauteurs du Golan qui plaçait la totalité du territoire qu'il contrôlait sous juridiction et administration israéliennes, ce qui

---

[47] Office de la coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Monitor* (septembre 2010). Consultable à partir du site www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_the_humanitarian_monitor_2010_10_19_english.pdf.

[48] Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, « Palestinian State-building: a decisive period » (13 avril 2011). Consultable à partir du site http://unispal.un.org/pdfs/AHLC-Apr2011_UNSCOrpt.pdf.

revenait à une annexion (voir A/65/327, par. 81). Dans sa résolution 497 (1981), le Conseil de sécurité a jugé que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration au Golan syrien occupé était nulle et non avenue.

83. Le Golan occupé couvre une superficie d'environ 1 200 kilomètres carrés. Quelque 22 000 Syriens y résident encore dans cinq villes. Le Golan syrien occupé compte également à peu près 19 000 colons israéliens qui vivent dans 33 colonies de peuplement[49].

84. L'occupation et la fermeture du passage en République arabe syrienne constituent les principaux obstacles au développement économique et à la normalisation de la vie sociale dans le Golan syrien occupé. Les ressortissants syriens qui souhaitent maintenir leur identité arabe syrienne se heurtent à des difficultés et voient leurs perspectives de gagner décemment leur vie gravement compromises[50].

85. L'agriculture reste la principale source de revenus de la plupart des familles syriennes. Selon le Gouvernement syrien, les travailleurs et les propriétaires terriens syriens dans le Golan syrien occupé sont victimes de discrimination qui se manifeste sous forme de refus d'emploi pour n'avoir pas effectué leur service militaire, de restrictions concernant l'usage de l'eau, notamment à des fins d'irrigation, et de forte imposition. L'impôt sur les produits agricoles de la population occupée peut aller jusqu'à 50 %. Une autre entrave à la production agricole serait le déracinement des arbres et la destruction des récoltes. Le Ministère des affaires étrangères de la République arabe syrienne et des témoins auraient cité plusieurs cas de déracinement d'arbres et de brûlage de terres en mai 2010[50].

86. Un différend a éclaté dans la ville de Majdal Shams au moment où des terres avaient été, selon certaines affirmations, confisquées pour permettre d'étendre la colonie de peuplement de Nimrod dans le courant de l'été 2009. Un autre incident est survenu en 2010 lorsque des agriculteurs ont signalé qu'entre 70 et 80 arbres par dounam avaient été déracinés sur des terres d'une superficie de 25 dounams[50].

87. Des colons israéliens exploitent 80 kilomètres carrés de terres à des fins agricoles, y compris de vastes surfaces arables. Les Syriens pratiquent l'agriculture sur environ 20 kilomètres carrés de terres. L'eau destinée à l'usage des Arabes fait l'objet d'un contrôle strict, ce qui provoque un déséquilibre dans la répartition des ressources hydriques entre les colons israéliens et les résidents syriens. Le détournement vers des colonies de peuplement israéliennes a entraîné le tarissement des sources d'approvisionnement en eau des villages arabes du Golan occupé, ce qui s'est répercuté sur leurs récoltes et leurs modes d'existence[51].

---

[49] Comité international de la Croix-Rouge, « Occupied Golan: nurturing ties with the rest of Syria » (Golan occupé : nourrir des liens avec le reste de la Syrie), 15 février 2011. Consultable à l'adresse ci-après : www.icrc.org/eng/resources/documents/update/2011/golan-update-2011-02-15.htm.

[50] Organisation internationale du Travail, « The situation of workers of the occupied Arab territories » (2010), consultable à l'adresse ci-après : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_130550.pdf.

[51] Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation sur sa mission effectuée en Syrie du 29 août au 7 septembre 2010. Consultable à l'adresse : www2.ohchr.org/english/issues/food/docs/SyriaMissionPreliminaryConclusions_07092010.pdf.

88. À la fin de 2009, la République arabe syrienne s'est dite préoccupée par le fait qu'Israël ait lancé un appel d'offres en vue de la vente aux enchères de 11 terrains constructibles situés dans le village de Aïn Quniyeh, dans le Golan syrien occupé (voir A/65/327, par. 86). Les autorités israéliennes continuent d'encourager l'accroissement du nombre de colons. C'est ainsi que le 10 février 2010, la Knesset a voté un projet de loi accordant des dégrèvements fiscaux aux colons vivant sur les hauteurs du Golan[52].

89. En 2010, l'Organisation internationale du Travail a relevé qu'il existait peu de perspectives d'emploi au niveau local, notamment pour les diplômés de l'université et d'autres jeunes à la recherche d'emplois (voir A/65/327, par. 90).

90. Au 27 août 2010, sept habitants du Golan syrien occupé étaient détenus dans des prisons israéliennes, l'un d'entre eux depuis environ 25 ans. Il semblait que les soins médicaux y étaient insuffisants et que les détenus y vivaient dans des conditions qui n'étaient peut-être pas conformes à l'Ensemble de règles minima de l'ONU pour le traitement des détenus (voir A/65/327, par. 91).

91. Les mécanismes et les organismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme et d'autres organisations compétentes ne peuvent pas accéder au Golan syrien occupé. En outre, les organisations non gouvernementales et les personnes travaillant dans le Golan syrien ont fait état des difficultés qu'elles éprouvaient à obtenir des informations et notamment les chiffres officiels sur la consommation d'eau en raison du manque de coopération d'Israël et des colons (voir A/65/327, par. 94).

92. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) reste cependant actif dans le Golan syrien occupé. En 2010, le CICR s'est arrangé pour faire passer 262 étudiants et 666 pèlerins du Golan syrien à la République arabe syrienne et a transféré plus de 8 000 tonnes de pommes par-delà la ligne de démarcation séparant le Golan syrien du reste de la République[49].

93. Pour aider ses ressortissants dans le Golan occupé, le Gouvernement syrien a promulgué une nouvelle loi accordant le droit à des ressortissants syriens ayant été licenciés par les autorités israéliennes de continuer à percevoir leur salaire. La loi vise à aider les ressortissants syriens à conserver leur identité nationale et à maintenir leurs liens avec la patrie (décret-loi n° 17 du 14 février 2010)[50].

IV. Conclusion

94. L'occupation israélienne du territoire palestinien et du Golan syrien a continué d'accentuer les difficultés économiques et sociales des populations vivant sous ce régime en 2010.

95. L'expansion des colonies de peuplement et des avant-postes illégaux se poursuit, les problèmes liés aux actes de violence perpétrés par les colons contre les Palestiniens et l'application adéquate de la loi sur les colons demeurent un sujet de très vive préoccupation, l'accès des Palestiniens aux ressources en eau reste insuffisant, l'environnement ne cesse de se dégrader, la pauvreté se maintient à des

---

[52] Foundation for Middle East Peace, *Report on Israeli Settlement in the Occupied Territories*, vol. 20, n° 4 (juillet-août), p. 4. Consultable à l'adresse ci-après : www.fmep.org/reports/archive/vol.-20/no.-4/PDF.

niveaux élevés, le chômage demeure à l'état endémique en dépit de la croissance du PIB et les indicateurs de santé continuent de se détériorer.

96. Il y a eu un léger assouplissement du blocus israélien sur la bande de Gaza, mais les fournitures essentielles à la reconstruction restent frappées d'interdiction. Le nombre de camions en circulation demeure très inférieur à ce qu'il était avant l'imposition du blocus et la circulation des personnes continue d'être soumise à des restrictions sévères.

97. Des attaques menées par des factions palestiniennes sur des cités et villes israéliennes ont continué à faire des victimes parmi les civils. Israël continue de violer le droit international, notamment en tuant et en blessant des civils palestiniens, en détenant des civils palestiniens, y compris des enfants, en poursuivant l'implantation de colonies de peuplement et l'édification du mur et en imposant un blocus sur la bande de Gaza.

98. Dans son message adressé à la réunion Amérique latine-Caraïbes des Nations Unies à l'appui à la paix israélo-palestinienne, le 29 mars 2011, le Secrétaire général a dit qu'il fallait que cessent toutes les manifestations de violence et que leurs auteurs soient traduits en justice. Il a également indiqué qu'il devait être mis fin à l'occupation qui a commencé en 1967. Il a souligné que les Palestiniens avaient le droit légitime de créer leur propre État indépendant et viable et qu'Israël avait le droit de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et sûres. Soulignant l'urgence d'un règlement prévoyant deux États, il a dit que de sérieux efforts devraient être déployés pour ramener les parties à la table des négociations le plus rapidement possible, sur la base des accords actuels existant entre elles, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Feuille de route, et de l'Initiative de paix arabe[53].

99. L'Organisation des Nations Unies continuera d'œuvrer à la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, fondée sur le droit international et toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, afin de mettre un terme à l'occupation qui a commencé en 1967 et de créer un État palestinien souverain, démocratique, viable et contigu, existant côte à côte, dans la paix, avec un État d'Israël aux frontières sûres.

---

[53] Le texte intégral du message du Secrétaire général peut être consulté à l'adresse ci-après : www.un.org/apps/sg/sgstats.asp?nid=5173.